



Orange . si on gratte un peu c'est plutôt brun, suite 2

Par **Gjhuvan**, le **26/10/2012** à **06:26**

suite du message précédent ...

- la semaine qui suit la souscription faite par Internet de ce nouveau forfait Open Flash 24/7 avec iPhone, Orange change toute ses offres pour s'aligner sur la concurrence (car Free sort un forfait Illimité fixe + Internet + portable à 32 €). Orange me bascule pour le même montant d'abonnement sur un contrat nettement inférieur : un Open 24/7 qui n'inclue pas les appels sur les fixes et l'internet en illimité depuis mon iPhone. Le fixe de la maison étant alors collectif et en permanence occupé par les cohabitants, je ne signe pas et ne renvoie pas ce contrat inexact qui m'explosera inévitablement ma facture par mes propres appels sur les fixes et qui me limitera à un accès Internet bridé sur mon nouvel iPhone, en me facturant très cher tout dépassements au delà. Je demande alors par trois fois l'envoi de mon contrat souscris en ligne, qui m'est expédié toujours avec la même erreur. L'original souscris avant le changement des offres d'Orange ne m'est encore jamais parvenu, sans doute parce que l'offre en ligne n'existait plus au lendemain de ma souscription .

- mars 2012, voilà 2 mois que je me bat avec le service commercial d'Orange pour obtenir que mon compte Flash Open soit reconnu comme mon contrat d'abonnement. J'y parviens enfin en envoyant, à sa demande, mon RIP a une amie, secrétaire commerciale, qui intervient auprès de sa propre agence Orange à 800 km de la mienne ou elle a trois comptes (une bonne cliente), mais je n'ai toujours pas de contrat signé avec mon fournisseur d'accès et la remise de ce RIP va entraîner un nouvel abus :

- avril 2012, mes paiements mensuels sont alors abusivement prélevés automatiquement sur mon compte par prélèvement automatique sans que j'ai nullement choisi et souscrit ce service auprès du fournisseur d'accès. Un commercial d'Orange à vraisemblablement fait ce choix à

ma place sur son terminal avec mon RIB en main, dans la lointaine agence Orange où mon amie est intervenue, et ce, sans que j'en sois informé, bien sûr. Un RIB devient aujourd'hui comme un accord tacite de prélèvement, et il n'est plus besoin de signature et d'autorisation écrite : tout se fait très vite en ligne de commande via Internet, la remise d'un RIB au dossier suffit à lancer l'opération. N'importe qui fera prélever n'importe qui dont il a le nom, l'adresse et le n° de téléphone s'il va chez Orange avec le RIB du compte à prélever. On ne fait plus de détail : Orange ne s'arrête plus à ça.

A suivre (partie 3)